



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 84952

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la reconnaissance du provençal comme langue régionale de France distincte de l'Occitan. Les associations de défense du provençal s'inquiètent. En effet, la loi en vigueur ne considère pas le provençal comme une langue régionale mais comme un dialecte occitan. Pourtant, la langue provençale a été reconnue comme un patrimoine culturel de grande valeur. Aussi, il souhaiterait obtenir des informations à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication réaffirme la position traditionnelle des services de l'État vis-à-vis du provençal : en accord avec la plupart des spécialistes, ils considèrent qu'il s'agit d'une variété, ou dialecte, de la langue d'oc ou occitan, au même titre que l'auvergnat ou le languedocien. On observe des différences entre ces parlers, comme il en existe entre le français tel qu'il est parlé au Québec, à l'île Maurice ou dans nos « quartiers », mais elles ne remettent pas en cause l'unité de la langue : chaque variété en est la forme pleine et entière. Cette analyse s'appuie sur les appellations particulières de « limousin », « gascon » ou « provençal » qui ont servi, à différentes périodes de l'histoire, à désigner l'ensemble des parlers d'oc, de Nice à Bordeaux et de Clermont à Nîmes. La liste des langues de France diffusée par les services du ministère de la culture et de la communication précise ainsi pour l'occitan le nom des variétés sous lesquelles il se réalise et en dehors desquelles il n'a aucune existence (gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin, vivaro-alpin). Dans ce cadre, la reconnaissance du provençal est donc d'ores et déjà un fait acquis. Du reste, le nom des langues régionales ne fait pas l'objet de dénomination officielle ; cette liste est purement indicative et l'usage peut tolérer une certaine variation : les locuteurs sont libres de désigner leur langue comme du béarnais, du niçois ou du périgourdin, choix qui ne sauraient masquer l'unité foncière de la langue, qui depuis mille ans se manifeste avec éclat dans la littérature.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84952

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8225

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13717